DECLARATION UE DE CONFORMITE

Le fabricant RG SAFETY, 817, rue Nicéphore Niepce ZAC de la Fouillouse, 69800 SAINT-PRIEST, FRANCE, déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle neuf mentionné ci-après :

Lunettes de protection de la marque ERGOS référence : **100170**

- est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 et aux normes nationales transposant la (les) norme(s) européenne(s) harmonisée(s) EN 166:2001 ; EN 170 :2002

- est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) référence PPE19161641 Renewal 01 du 22 03 2024 délivrée par le laboratoire notifié n° 2849 :

INSPEC International B.V.
Beechavenue 54-62,
1119 PW, Schiphol-Rijk
Pays-Bas

Fait à Saint Priest, le 29 Mars 2024

Signé par et au nom de RG SAFETY
Chargée de Qualité et Homologation
Audrey GIBOULET

A. GIBOULET

GROUPE RG
817 rue Nicéphore Niepce ● ZAC de la Fouillouse ● 69800 SAINT-PRIEST
TEL +33 (0)4 72 23 24 30 ● FAX +33 (0)4 72 23 71 98
RG SAFETY capital 16 342 937,00 €
RCS LYON 420 625 394
SIRET 420 625 394 00069 ● APE 4669 B
N° IDENTIFICATION TVA FR 90 420 625 394